



LA UNE

Retraites des femmes : quelques vérités... et beaucoup d'omissions

Par Mathieu Magnaudeix

Article publié le jeudi 07 octobre 2010

Elles seront au cœur de la discussion au Sénat qui a débuté mardi 5 octobre. Une partie de la droite et du centre compte obtenir le taux plein à 65 ans pour les mères de trois enfants. La gauche estime que la réforme pénalise d'abord les femmes. Le gouvernement répète que c'est faux, notamment parce que les plus jeunes travaillent plus que leurs aînées. Qui dit vrai ?

Jeudi, le gouvernement a lâché un peu de lest, gelant pendant cinq ans le recul de l'âge du départ à taux plein à 65 ans pour les parents de trois enfants qui se sont arrêtées pour élever leurs enfants (des femmes, à une écrasante majorité). Cela concerne exclusivement la génération née entre 1951 et 1955. De quoi satisfaire les centristes du Sénat, dont l'exécutif a besoin pour faire passer la réforme. Mais dimanche soir sur M6, François Fillon a donné le la : pas question de céder sur le recul des bornes d'âge à 62 et 67 ans. Ce ne sont « pas des avancées mais le maintien de dispositions qui existent déjà », a critiqué le PS.

A ceux (syndicats, partis de gauche...) qui trouvent la réforme actuelle injuste pour les femmes, Eric Wœrth et quatre membres du gouvernement ont répondu dans *Le Monde* daté de mardi. Le texte, long, au ton très professoral (cliquer ici pour le lire), invite les opposants à « sortir des schémas qui ne correspondent plus à la réalité » et à se débarrasser des « idées reçues ». « La situation des femmes qui partent à la retraite aujourd'hui n'est plus la même qu'il y a 20 ans », disent les ministres. Dans leur tribune, les ministres utilisent une batterie de chiffres et d'arguments censés démontrer que le vrai problème des femmes n'est pas la réforme des retraites, mais bien les inégalités salariales qui perdurent dans notre pays. C'est loin d'être aussi simple. Décryptage dans les pages suivantes, des trois principaux arguments avancés par l'exécutif...

Argument n°1 : « Les femmes ont des carrières d'une durée équivalente à celle des hommes »

C'est un fait : au moment de faire valoir leur droit à la retraite, les femmes sont plus lésées que les hommes. Selon la caisse nationale d'assurance-retraite (CNAV, privé), elles touchent en effet en moyenne 1020 euros, contre 1600 pour les hommes. En cause : des salaires plus faibles (20% environ selon Eurostat), des interruptions plus fréquentes pour élever les enfants, des carrières moins ascendantes et plus courtes : 137 trimestres validés en 2004 contre 157 pour les hommes. Et en 2004, seules 44% des femmes ont validé une retraite complète, contre 86% des hommes.

Loin de nier ce constat (sur lequel il ne s'étend pas), le gouvernement préfère l'esquiver en parlant de l'avenir : l'idée se-

lon laquelle « les femmes n'ont pas assez de trimestres, et c'est pour cela qu'elles ont des retraites plus faibles », est « de plus en plus fautive », expliquent les ministres. En apparence, les chiffres leur donnent raison. Selon un rapport de 2008 du conseil d'orientation des retraites (COR), l'écart de trimestres validés entre hommes et femmes ne cesse de se réduire. En moyenne, les femmes nées en 1950 (elles fêtent en ce moment leur 60 ans) ont cotisé deux trimestres de moins que les hommes. Mais les femmes nées en 1954, elles, auront déjà cotisé cinq trimestres de plus que les hommes. Leurs filles, nées en 1980 et aujourd'hui trentenaires, valideront en moyenne cinq trimestres de plus que les hommes.

Les femmes rattrapent donc rapidement le nombre de trimestres des hommes. Mais cela ne signifie pas pour autant que « les femmes ont maintenant des carrières d'une durée équivalente à celle des hommes », comme les ministres le proclament un peu vite. Ni qu'elles touchent de plus grosses retraites. Car les femmes ne travaillent toujours pas autant que leurs congénères masculins.

En fait, la réduction de l'écart de trimestres cotisés est surtout due à deux facteurs : la montée en charge des avantages familiaux (par exemple, la majoration de durée d'assurance ? MDA, une bonification de deux ans par enfant dans le privé), mais aussi « la dégradation du marché du travail », explique l'économiste Odile Chagny : ce n'est pas tant le nombre de trimestres validés par les femmes qui progresse que celui des hommes qui baisse, puisqu'ils entrent plus tardivement sur le marché du travail et sont plus touchés par le chômage que les générations précédentes...

Car les femmes continuent à valider *au travail* moins de trimestres que les hommes. Les retraites de droit propre des femmes, c'est-à-dire hors les avantages familiaux liés aux naissances ou aux congés parentaux, représentent la moitié (52,5%) de celles des hommes. Et ça va durer : le COR a calculé qu'un homme né en 1980, aujourd'hui trentenaire, aura en moyenne cotisé à 70 ans 17 trimestres de plus qu'une femme de sa génération (là encore, les avantages familiaux ne sont pas pris en compte).

Laisser croire, par une formule volontairement floue, que la durée de cotisation des femmes est en train de rattraper celle des hommes est donc très osé. C'est pourtant ce que n'hésite pas à faire le ministre du travail : Eric Wœrth, qui affirmait encore récemment dans *Le Parisien* que « les femmes âgées aujourd'hui de 54 ou 55 ans partiront à la retraite avec autant de trimestres que les hommes. Les femmes nées dix ans plus tard partiront en



moyenne avec une quinzaine de trimestres en plus ». Quinze trimestres ? En fait, cette estimation généreuse correspond ni plus ni moins au nombre moyen d'enfants par femme (2) multiplié par le nombre de trimestres accordés au titre de la MDA (7 par enfants).

Ce raccourci pose un double problème. D'abord toutes les femmes n'ont pas d'enfant et ne bénéficient pas de bonifications. Par ailleurs, ces trimestres gratuits (deux ans dans le privé, un an seulement dans le public) ne sont pas gravés dans le marbre. Imaginons qu'elles soient un jour remises en cause par le législateur : le nombre de trimestres validés par les femmes chuterait violemment.

Argument n°2 : «Il est faux de dire que passer à 67 ans pénalise les femmes les plus fragiles»

De François Bayrou à la CFDT, la plupart des opposants à la réforme en ont fait leur principal cheval de bataille : repousser l'âge du taux plein de 65 à 67 ans va pénaliser en priorité les femmes, disent-ils. En 2009, une femme sur cinq a attendu 65 ans pour faire valoir ses droits à la retraite et ne pas être pénalisée par une décote sur sa pension. Seul un homme sur dix était dans ce cas. Gérard Larcher, le président du Sénat, aimerait geler temporairement le passage à 67 ans pour les mères de trois enfants ? une mesure «*familialiste*», dixit Larcher, qui a l'avantage de plaire à la droite et de ne pas coûter trop cher.

La Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde), qui s'est autosaisie sur le sujet, estime elle aussi que les femmes seront davantage «*pénalisées*» par la réforme : «*Compte tenu du mode de calcul des retraites, les femmes totalisent avec difficulté le nombre de trimestres nécessaire pour bénéficier de la retraite à taux plein, c'est pourquoi elles sont plus nombreuses à devoir travailler jusqu'au seuil de départ à taux plein*», écrivait récemment l'institution (son rapport est en ligne ici).

Le gouvernement conteste cette vision des choses. «*Les femmes concernées*» par le recul à 67 ans, écrivent les ministres dans *Le Monde*, «*ne sont pas des femmes qui travaillent à temps partiel, enchaînent les petits boulots ou ont commencé à 15 ans. En réalité, ce sont des femmes qui ont arrêté de travailler il y a longtemps, et qui attendent 65 ans pour demander la liquidation de leur retraite, afin d'éviter toute décote. Dans leur majorité, ces femmes ne sont pas celles qui ont les revenus les plus modestes : elles sont au contraire deux fois moins nombreuses à bénéficier du minimum vieillesse.*» Ce constat, très à rebours de ce qu'on entend un peu partout, est validé par la Cnav : en moyenne, affirme une porte-parole, les femmes qui font valoir leurs droits à la retraite à 65 ans n'ont cotisé à aucun régime de retraite depuis 20 ans.

Spécialiste de la retraite des femmes, l'économiste Odile Chagny conteste pourtant la vision du gouvernement : «*Si beaucoup de femmes attendent 65 ans, c'est bien pour ne pas subir de décote et ne pas relever du minimum contributif. Le recul du taux plein de 65 à 67 ans ne fait qu'entériner la pauvreté.*» Les personnes qui liquident leur retraite à 65 ans ne touchent en moyenne que

357 euros de retraite par mois, chiffre cité par *Les Echos*

De toute façon, ce n'est pas parce que les femmes qui partent aujourd'hui à la retraite à 65 ans ne sont pas toutes défavorisées ou précaires que le recul de 65 à 67 ans ne peut pas avoir d'incidence négative à l'avenir. D'autant que les chiffres actuels de la retraite à 65 ans ne prennent pas en compte l'explosion récente du temps partiel, féminin à 82% .

Pour clore la polémique, mieux aurait valu mesurer les conséquences du recul des bornes d'âge. Or «*aucune étude n'a été menée pour évaluer de façon différenciée l'impact du recul de l'âge légal sur les hommes et les femmes*», déplore Françoise Milewski, chercheuse à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Comme pour l'impact sur le chômage et les minima sociaux, le gouvernement s'est bien gardé de mener une évaluation sérieuse. Pourtant, à cause de l'allongement continu de la durée de cotisation et la difficulté de trouver un premier emploi et de le garder, l'Insee a évalué qu'une femme sur trois née entre 1965 et 1974 continuera à partir à l'âge du taux plein (65 ans aujourd'hui, 67 ans demain)...

Argument n°3 : «La vraie question, c'est la différence de salaires»

Cessons de débattre sans fin des retraites et parlons des inégalités de salaire entre les hommes et les femmes ! Voilà en substance le message du gouvernement. Evidemment, la différence de salaires est un sujet crucial, personne ne le conteste : les femmes sont en moyenne payées 20% de moins que les hommes, et dans la plupart des cas cette discrimination n'est pas motivée.

Françoise Milewski (OFCE) ne croit d'ailleurs pas aux dispositions incluses dans le projet de loi, qui prévoit à l'article 31 une pénalité financière de 1% de la masse salariale infligée aux entreprises de plus de 50 salariés (et les autres ?) si aucun «*accord*» ou «*plan d'action*» n'est signé. «*Qui jugera du résultat ? Sur quels critères ? Le projet ne dit rien de la façon dont les entreprises seront sanctionnées.*» «*Introduire des dispositifs de pénalisation financière, c'est un leurre*», estime Odile Chagny, citant les précédents malheureux ayant eu recours à de tels dispositifs (loi Roudy de 1983, loi Génisson en 2006 qui prévoyait l'égalité en 2010...). «*L'égalité professionnelle, ça fait vingt ans qu'on nous la promet, sans succès*», soupire Dominique Meda, du Centre d'études de l'emploi...

Selon Françoise Milewski, «*écarts de durée et de salaire sont les deux faces d'une même médaille : ils doivent être traités ensemble*». N'en déplaît au gouvernement qui aimerait ne parler que des écarts de salaires, «*la vraie question*», c'est aussi une foule d'autres phénomènes dont les ministres ne parlent pas dans la tribune du *Monde*, mais qui ne peuvent pourtant pas être passés sous silence.

D'abord, les caractéristiques des emplois féminins, et le fait que leurs carrières soient plus heurtées. «*Il n'y a pas que les salaires*», explique Odile Chagny. *On sait que les femmes subissent plus fréquemment que les hommes des trajectoires professionnelles précaires ou descendantes, avec des épisodes plus ou moins fré-*



quents de chômage de longue durée. »

Ensuite, la précarisation du marché du travail. Si les écarts de salaires entre hommes et femmes *«ont cessé de se réduire depuis le milieu des années 1990 »* (dixit le COR), c'est d'abord à cause de l'explosion du temps partiel, subi le plus souvent. Une femme active sur trois exerce à temps partiel, contre seulement un homme sur 20 ! Vu autrement, 82% des salariés qui exercent à temps partiel sont des femmes. Voilà la raison numéro un qui explique que les écarts de montant des pensions ne sont pas près de disparaître entre hommes et femmes : l'écart sera encore, selon les estimations, de 25 à 37% entre les hommes et les femmes nés entre 1965 et 1974... *«La récurrence du temps partiel va jouer sur les niveaux de salaires et de pension, on ne peut pas faire comme s'il n'existe pas »*, explique Françoise Milewski, de l'OFCE. Or sur ce sujet, le projet de loi ne dit rien.

Couplées au développement des unions hors mariage, à la hausse

des divorces et au boom des personnes vivant seules avec ou sans enfant, ces tendances font même craindre pour le niveau des pensions de certaines femmes dans le futur. Par exemple pour les célibataires, qui ne bénéficient plus de la pension de réversion qu'ont touchée leur mère ou leur grand-mère à la mort du mari. *«Les évolutions de la vie conjugale pourraient bien contrecarrer l'impact sur leur niveau de vie de la progression des pensions des femmes »*, estime Carole Bonnet, chercheuse à l'Ined.

En clair, la hausse continue (réelle, mais très lente) des retraites féminines pourrait être remise en cause par une précarisation accrue à la retraite. L'inquiétude est particulièrement forte pour les familles monoparentales (1,8 million en France, le plus souvent des mères seules avec un ou plusieurs enfants) : selon l'Insee, la moitié seulement des mères de famille monoparentale occupe un emploi à temps complet...

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Éditrice de Mediapart (SAS). Capital social : 4 017 200 €.
Immatriculation : n° 500 631 932 RCS Paris. Numéro de CPPAP : en cours.
Président : Edwy Plenel. Directeur éditorial : François Bonnet.
Rédaction et administration : 8 passage Brulon, 75012 Paris.
Courriel : contact@mediapart.fr . Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08. Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90.